Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260529-2026077-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 29/05/2026

L'an 2026 et le 29 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 22/05/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, BRIQUET Virginie, COUPEZ Marie-Laure, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HERVOT Noëmie, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, MÉTAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra, MM : ANDRE Mathieu, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David (arrivé à 18h38), COWET Vincent, GERNO Anthony, GILLES Emmanuel, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, QUESNEL Maxime

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : MM : RENIMEL Pascal à MME PIEL Mickaëlle, SARAZIN Claude à M COWET Vincent
Absent(s) : Mme PLUMIER Julie
Secrétaire de Séance : Yvette HOUSSIN

5. 2026 -077 2026-077_(7.2)_COMPTE FINANCIER UNIQUE_M49_BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants ;
Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales ;
Vu l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), ayant vocation à se substituer au compte administratif et au compte de gestion ;
Vu le budget primitif de l'exercice 2025 ainsi que les décisions modificatives afférentes ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 présenté par Monsieur le Maire ;
Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025 ;

Considérant que le CFU fait apparaître les résultats suivants :

Le secrétaire de séance

Yvette HOUSSIN

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260529-2026077-DE

ASSAINISSEMENT	Investissement		Exploitation		Total	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	6 565,07				6 565,07	
Opérations d'exercice	239 620,56	350 471,31	173 942,54	289 837,75	413 563,10	640 309,06
Bilan d'exercice		110 850,75		115 895,21		226 745,96
TOTAUX		**104 285,68**		**115 895,21**		**220 180,89**
RAR	111 090,48	106 770,50			111 090,48	106 770,50
TOTAUX CUMULÉS	111 090,48	211 056,18			111 090,48	326 951,39
RÉSULTATS		**99 965,70**		**115 895,21**		**215 860,91**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du Compte Financier Unique et ne prend donc pas part au vote.
Le Conseil Municipal désigne Mme Mickaëlle PIEL, 1ère adjointe afin de présider la séance pour le vote du CFU et

DECIDE

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget Assainissement de la commune tel que présenté ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance

Yvette HOUSSIN

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ